
REVENDEICATIONS DU SERVICE PROPRETÉ URBAINE

Depuis le 30 septembre le service propreté urbaine s'est engagé dans un mouvement revendicatif. Plus d'une semaine après, où en sommes-nous ?

Le 6 juin 2015, une réunion d'information syndicale s'est tenue au service Propreté Urbaine. Les agents avaient alors exprimé leurs revendications que la CGT a transmis immédiatement à l'employeur.

Le 30 septembre, 7h30 la CGT est revenue au service Propreté Urbaine pour faire le point avec les agents sur les revendications de juin mais aussi pour évoquer le cas d'un collègue du service, Sylvain, agent contractuel depuis 2 ans et 3 mois mis en fin de contrat, alors que tous - employeurs comme collègues - reconnaissent ses qualités professionnelles. Il aurait été logique de lui proposer une mise au stage.

Quelques jours plus tôt, à l'initiative de la CGT, une pétition signée par la grande majorité des agents du service demandait le renouvellement du contrat de Sylvain.

Lors de la réunion d'information syndicale du 30 septembre, les agents ont décidé de poser un préavis de grève pour le 7 octobre afin de demander la réintégration de Sylvain ainsi que les 3 revendications non résolues exprimées le 6 juin :

- Modification du temps de pause méridienne sur le service, avec mise en place d'un groupe de travail dans lequel seront présents des agents du service.
- Application de la prime d'insalubrité pour les agents du service.
- Le lavage des vêtements professionnels doit être assuré par l'employeur et non plus par les agents, à leur domicile.

La CGT a transmis immédiatement ce préavis de grève en demandant à être reçu par le maire, dans le cadre du préavis.

Les agents décident de se rassembler le jour même (30 septembre) à 11h30 devant la mairie pour être reçu par le maire. Nous étions une vingtaine : la majorité des agents du service voirie, accompagnée par les responsables du syndicat.

Le Directeur du Cabinet du Maire est venu nous informer que deux rencontres seraient organisées avec les agents de la voirie, pour aborder l'ensemble des revendications :

- Le jeudi 1er octobre, une réunion organisée par la direction du service avec les agents et les représentants syndicaux.
- Le mardi 6 octobre, le maire devait recevoir les agents, et les représentants syndicaux.

Jeudi 1^{er} octobre, la réunion s'est bien déroulée comme prévu. Il est prévu d'organiser des cycles de rencontres pour mettre en place le groupe de travail. La prochaine réunion se tiendra le 8 octobre.

Le lundi 5 octobre, la CGT est contactée par l'employeur. Le maire pose de nouvelles conditions pour rencontrer les collègues de la voirie, arguant qu'il refuse de traiter la situation de l'agent non stagiairisé, Sylvain, sur le même plan que les trois autres revendications (aménagement de la pause méridienne, prime d'insalubrité, lavage des vêtements).

Il n'accepterait de réunion collective que sur les trois points touchant au fonctionnement du service, tout en proposant de rencontrer Sylvain, seul et séparément ce mardi après-midi, éventuellement

accompagné du syndicat, afin de recueillir des « preuves factuelles » sur les dysfonctionnements du service qu'il a déjà évoquées lors d'entretiens avec ses responsables et la DRH.

Ces nouvelles conditions devant être acceptées, faute de quoi la rencontre prévue avec le maire serait annulée.

La CGT répond que, pour sa part, elle ne prendra pas l'initiative d'accepter ces modifications la veille de la rencontre, et qu'elle s'en remettra aux décisions prises par les agents.

Le mardi 6 octobre à 11h45, les agents se retrouvent, comme prévu, sur le parvis de la mairie, pour rencontrer le maire. La CGT expose les nouvelles conditions posées la veille par l'employeur.

Les agents de la Propreté Urbaine décident de ne pas accepter ces conditions. Ils estiment que les quatre revendications doivent être traitées ensemble.

Les entretiens avec Sylvain se sont déjà tenus avec les directions de service et la DRH. Son dossier administratif ne comporte aucune pièce défavorable, ses compétences professionnelles ne sont pas remises en cause. Les agents ne comprennent pas pourquoi il n'est pas possible qu'il passe en stage, période pendant laquelle l'administration a tout lieu d'évaluer ses aptitudes à être titularisé.

Les décisions sont transmises à la DGS et au cabinet du maire qui vient nous rencontrer sur le parvis de la mairie. La rencontre avec le maire est donc annulée par ce dernier. Il laisse la porte ouverte à une autre réunion, uniquement sur les 3 points, sauf celui qui concerne Sylvain.

Mercredi 7 octobre, les agents de la Propreté Urbaine ont débrayé à 7h30 et se rassemblent devant la mairie avec la CGT. Nous revenons tous le jour même à 12h. Des tracts sont distribués aux passants.

Les agents ont confirmé leur accord pour participer à la réunion de service avec la DGST qui doit se tenir le jeudi 8 octobre à 12 heures, mais ils veulent toujours rencontrer le maire pour aborder avec lui les 4 revendications.

Suite à un appel de la CGT aux agents de la ville, à soutenir les collègues de la voirie, la Direction Générale des Services a envoyé un message électronique aux agents, rejetant la responsabilité du blocage sur « les animateurs de la CGT ».

Nous tenons à rappeler que les décisions sur la suite du mouvement ont été prises en permanence par les agents eux-mêmes et que les remises en cause des conditions de la négociation sont à imputer entièrement à l'employeur.

Jeudi 8 octobre, les agents de la voirie participent comme prévu à la réunion du groupe de travail. L'employeur nous signifie que la CGT ne sera pas autorisée à assister à ces réunions de groupe de travail.

Vendredi 9 octobre, les agents de la voirie réunis le vendredi midi nous informent qu'ils ont décidé de suspendre leur mouvement revendicatif en attendant d'évaluer les suites du groupe de travail.

Nous remercions les collègues de la propreté Urbaine de la confiance qu'ils nous ont accordée en nous demandant de les accompagner dans ce mouvement revendicatif.

Quelles que soit ses suites, la mobilisation a montré qu'il était possible d'avancer ensemble vers l'amélioration des conditions de travail par l'unité et la solidarité. Par leur détermination, nos collègues de la voirie méritent le respect de tout le personnel.

Nous regrettons l'intransigeance de l'employeur concernant le sort de Sylvain et restons attentifs aux suites des groupes de travail.